

## AVIS DE COURSE

**Nom de l'épreuve : Coupe de Rivière**

**Date complète : jeudi 1<sup>er</sup> mai au dimanche 4 mai**

**Lieu : Plouer sur Rance**

**Autorité Organisatrice : Centre Nautique Rance Frémur**

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements fédéraux.

### 2. PUBLICITE

Sans objet

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes : Corsaire et Cap-Corse. Chaque bateau devra être en règle avec son association de classe.
- 3.1.2 Les bateaux admissibles doivent se pré-inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant par mail à [cn-rancefremur@wanadoo.fr](mailto:cn-rancefremur@wanadoo.fr) ou par courrier postal au Centre Nautique Rance Frémur, Terrain de l'Enclos, 22490 PLOUER SUR RANCE
- 3.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, la fiche de sur-classement dûment complétée
  - l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de conformitéLes concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont de 50 euros par équipage. Ils seront à payer lors de la confirmation de l'inscription.

## 5. POULES ou GROUPES DE QUALIFICATION.

Sans objet

## 6. PROGRAMME

6.1. Confirmation d'inscription, grutage :

Jeudi 1<sup>er</sup> mai de 14 h à 17 h

6.2. Jauge et contrôle à la discrétion du président du comité de jauge

6.3. Jours de course :

<i>Date</i>	<i>Courses du jour</i>
2 mai	4 Courses maxi
3 mai	4 courses maxi

6.4. L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course de chaque journée est : 10 h 30.

6.5. Proclamation des résultats : samedi 3 mai à 19 h

Repas de clôture : samedi 3 mai, 20 h

6.6. Grutage retour : dimanche 4 mai à partir de 10 h

## 7. JAUGE

Opérations préalables de jauge : sans objet

## 8. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées selon la Prescription Fédérale.

## 9. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : bananes et parcours côtiers

## 10. SYSTEME DE PENALITE

La règle 44.1 s'applique sans modification.

## 11. CLASSEMENT

11.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 2

11.2. (a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses, est de : 2 à 3

(b) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de : 4 à 6

**11..3** (a) Le système de points a minima s'appliquera. Le classement de chaque course sera établi en temps réel.

(b) Un seul classement, Corsaire et Cap-Corse, sera établi et transmis à la FFVoile

## **12. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## **13. PRIX**

Des prix seront distribués comme suit : coupe au 1<sup>er</sup> équipage, Fonfon Cup à la première féminine

## **14. DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

## **15. ASSURANCE**

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

## **16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

- Gildas Le Stum, [cn-rance-fremur@wandoo.fr](mailto:cn-rance-fremur@wandoo.fr)
- CN Rance Frémur : 02.96.86.95.30

*Arbitre :*

*Président du comité de course : Gildas Le Stum*